



Contexte	<p>La définition du handicap introduite par la loi 2005-102 a pour conséquences juridiques de mettre en place une évaluation pluridisciplinaire, prenant en compte les besoins de la personne et de son environnement dans une conception large du droit à compensation.</p> <p>Le GEVA, guide d'évaluation multidimensionnelle réglementaire des MDPH, constitue un support d'observation qui permet de repérer les limitations d'activités et des obstacles et facilitateurs à la participation sociale des personnes.</p> <p>L'appropriation de ce guide par les professionnels qui accompagnent les enfants et adultes en situation de handicap est essentielle. En effet, le partage par les différents professionnels d'un langage commun au service de l'observation peut contribuer à une meilleure cohérence et continuité d'information au service du projet de vie des personnes en situation de handicap.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Etre sensibilisé au sens et à la fonction de l'évaluation des situations de handicap dans l'accompagnement de la mise en œuvre du projet de vie de la personne handicapée et la compensation des conséquences du handicap ; - S'approprier le vocabulaire, les méthodes ou les outils de l'évaluation des situations ; - Partager une culture commune de la démarche globale d'évaluation ; - Appréhender la compatibilité des outils en établissement et service au GEVA ; - Situer les enjeux en termes de compensation.
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> - Cadre législatif et réglementaire de l'évaluation des situations de handicaps et du guide GEVA ; - Articulation entre projet de vie, évaluation des besoins, élaboration de projet personnalisé de compensation et projet personnalisé d'accompagnement ; - Les concepts à l'origine du GEVA notamment la CIF (évolution de la notion de handicap et des classifications) ; - L'outil GEVA : son contenu, les modalités de cotation du volet 6 ; - Place du GEVA parmi les outils d'évaluations cliniques : articulation et compatibilité des outils des établissements et services au GEVA.
Public	<p>Professionnels des établissements et services médico-sociaux</p>
Date	<p>5 & 19 juin 2012</p>
Référent	<p>Rachelle Le Duff</p>
Coût	<p>400 € pour une durée de 12 heures</p>
Lieu	<p>CREAI de Bretagne - 2 B rue du Pâtis Tatelin –35700 RENNES</p>



Bulletin d'inscription



L'évaluation des situations de handicap :
présentation de la CIF et du GEVA et articulation
avec les outils des établissements et services

Bulletin à retourner **au plus tard 1 mois avant le début de la formation** à :

CREAI de Bretagne - 2 B, Rue du Pâtis Tatelin - 35700 RENNES - Fax. 02.99.63.41.87

N° d'enregistrement formation professionnelle : 53.35.01613.35

Nom de la structure : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Participants :

NOM	Prénom	Fonction

Une convention de formation vous sera adressée avant le début de la formation.

A l'issue de la formation, des attestations de présence et de formation seront délivrées aux participants.

Intitulé de la formation : **L'évaluation des situations de handicap : présentation de la CIF et du GEVA et articulation avec les outils des établissements et services - N°2**

Dates : **5 & 19 juin 2012**

Coût : 400,00 € X _____ nombre de personnes

Coût total : _____ €

Règlement (à l'ordre du CREAi de Bretagne) :

par chèque ci-joint

par virement

sur facture

DOMICILIATION BANCAIRE : Crédit Mutuel de Bretagne - Agence de Rennes Maurepas

CODE BANQUE : 15589 **CODE GUICHET** : 35 197 **N° de compte** : 01229392143 **CLE RIB** : 43

NB : seules les inscriptions accompagnées du règlement ou de l'avis d'engagement administratif seront retenues, par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.

Annulation :

Si le nombre d'inscriptions est insuffisant, le CREAi de Bretagne se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation quinze jours avant la date prévue de déroulement.

*Seule une annulation signifiée à l'adresse du CREAi de Bretagne par écrit **15 jours avant le début de la formation** entraînera le remboursement des sommes versées déduction faite de 20 €. par participant (frais administratif et de dossier). Après cette date, les demandes d'annulation ne seront plus prises en compte, le montant des frais d'inscription restera dû.*

Date :

Signature du Directeur,

Cachet de l'établissement